

Montréal, le 14 novembre 2013

## Objet Équité et relativités salariales

Bonjour à toutes et tous,

En juin dernier, je vous écrivais pour vous informer du déroulement des travaux, autant en lien avec les plaintes en équité salariale de 2010 que ceux en relativités salariales. Je sais qu'il s'agit d'un sujet qui préoccupe grandement plusieurs d'entre vous, et avec raison. Je trouve donc important de vous donner des nouvelles régulièrement même si les travaux demandent beaucoup de temps et que d'une fois à l'autre, les nouvelles ne sont pas très grandes.

Débutons donc avec le dossier des plaintes en vertu du **maintien de l'équité salariale** de 2010 réalisé par la partie patronale (Conseil du trésor). Depuis juin dernier, les travaux ont accéléré et plusieurs rencontres ont eu lieu. Certaines en CSQ, certaines en intersyndical c'est-à-dire avec les autres organisations ayant elles aussi déposé des plaintes de maintien telles la CSN, la FTQ, l'APTS, etc., et une avec le Conseil du trésor. Jusqu'à maintenant, les discussions visaient à s'entendre, d'abord entre les diverses organisations syndicales, sur le mode de fonctionnement qui serait proposé à la partie patronale. Par exemple, compte tenu du nombre important de catégories d'emplois concernées par les plaintes, nous trouvions essentiel de les diviser en sous-groupes. Il fallait aussi réfléchir sur la façon de choisir le porte-parole selon la catégorie d'emplois lorsque viendra le temps de présenter l'argumentaire d'une plainte. Des discussions ont eu lieu et une proposition de sous-groupes a été présentée au Conseil du trésor lors de la rencontre qui a eu lieu le 21 octobre. Ce dernier nous a informés très récemment qu'il acceptait notre proposition de fonctionnement.

Parallèlement, en CSQ, avec les autres fédérations concernées au sein de notre Centrale, des rencontres ont lieu afin d'évaluer la conformité de l'argumentaire en lien avec les prescriptions de la loi sur l'équité salariale pour chacune de nos plaintes de façon à prendre les bonnes décisions quand viendra le temps de déterminer le meilleur véhicule à prendre pour défendre nos membres selon leur catégorie d'emplois.

Éventuellement, nous devons décider, après une évaluation faite avec une grande rigueur, pour chacune de nos 14 plaintes, si :

- nous poursuivons la plainte en vertu du maintien de l'équité 2010 ;
- nous tentons de nous positionner dans le cadre des travaux de relativités salariales puisque certaines catégories d'emplois en plainte de maintien de l'équité salariale se retrouvent aussi en traitement dans ce dossier ;
- nous privilégions le maintien de 2015 (qui s'en vient rapidement);

- nous tenterons de régler certaines situations lors de la négociation de notre convention collective.

Nous travaillons très fort pour bien défendre chaque corps d'emplois concerné.

Des conciliateurs de la Commission de l'équité salariale sont présents aux diverses rencontres en intersyndicales et avec le Conseil du trésor afin de faciliter les échanges et s'assurer de la bonne marche des travaux. Les discussions sur les plaintes comme telles devraient débuter dans les prochains mois et vous serez mis au courant lorsque nous pourrons vous en dire davantage. Les représentantes et représentants des organisations syndicales ont répété à plusieurs reprises au Conseil du trésor leur souhait de conclure les travaux dans les meilleurs délais.

D'ici là, ne vous inquiétez pas; si vous n'avez pas de nouvelles, c'est que les travaux se poursuivent!

Pour ce qui est des travaux en **relativités salariales** qui touchent présentement les catégories d'emplois mixtes qui n'ont pas été évaluées lors du Programme d'équité salariale, les discussions se poursuivent. Pour la FPPE, les catégories d'emplois concernés sont les conseillères et conseillers pédagogiques, les animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire, les animatrices et animateurs de vie étudiante, les spécialistes en moyens et techniques d'enseignement et les architectes. À la fin octobre, un premier échange avait été fait avec la partie patronale sur toutes les catégories d'emplois concernées. Les échanges se poursuivent afin que les parties conviennent de l'évaluation de ces catégories d'emplois. Tant que ces travaux ne sont pas complétés, ils demeurent confidentiels. Nous ne sommes donc pas en mesure de vous fournir plus d'information en ce moment-ci. Soyez assurés que tous les travaux qui sont faits par le comité technique d'évaluation le sont avec une grande rigueur et vigilance afin de reconnaître les responsabilités des catégories d'emplois concernées. Éventuellement, nous aurons les résultats de ces travaux et c'est à ce moment que nous pourrons décider d'intervenir politiquement si ceux-ci ne nous conviennent pas. Nous vous informerons dès que nous en aurons la possibilité.

Je termine en vous disant que je suis très consciente de la frustration vécue plus particulièrement par certains groupes qui attendent avec impatience le règlement d'une plainte ou le résultat des travaux en relativité. Soyez assurés que nous mettons toute l'énergie possible pour que le résultat soit représentatif des responsabilités associées aux emplois et satisfaisant.

Cordialement,



Johanne Pomerleau,  
Présidente FPPE